

CFA SPORT
MEDITERRANEE

OCCITANIE

CFA SPORT
TOULOUSE

CFA-Sport Occitanie

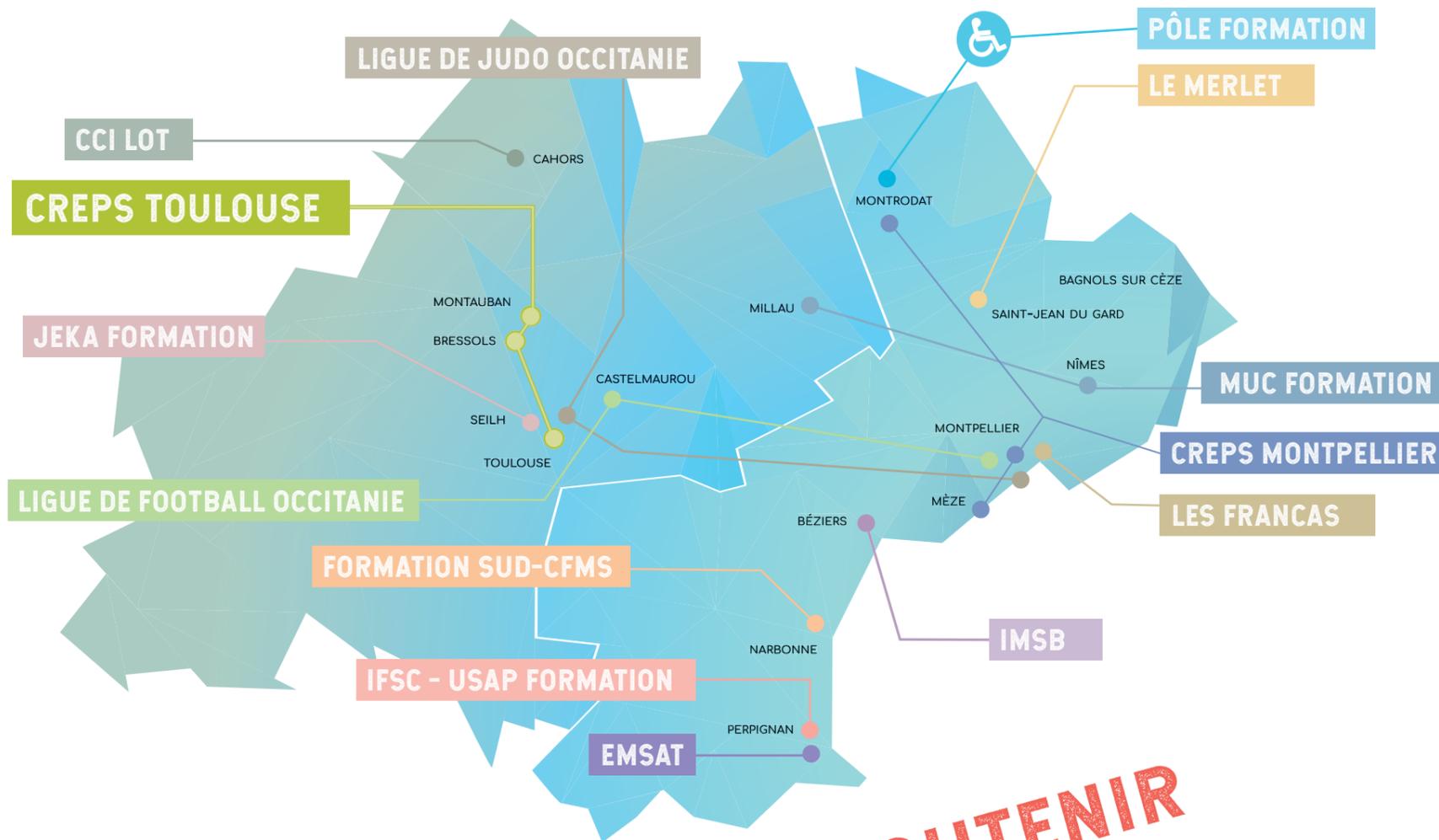
Sport Animation Tourisme



CRÉATION DU CFA SPORT OCCITANIE LE 21 SEPTEMBRE 2018

Dans la logique de la réforme territoriale, la formation de tous les apprentis dans les métiers du sport et de l'animation en Occitanie sera financée dès 2019 par un CFA unique : le CFA Sport Occitanie. Ce dernier est né de la fusion du CFA Sport Méditerranée et du CFA Sport de Toulouse.

1 CFA régional,
15 établissements de formation
30 spécialités entre terre et mer, sport,
culture et animation



JE CHOISIS DE SOUTENIR LE SPORT EN OCCITANIE TAXE D'APPRENTISSAGE

LOI DU 5 SEPT 2018 « POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL »

INFOS

A partir du 1er janvier 2020, la partie Quota de la taxe d'apprentissage sera directement collectée par l'Etat sans possibilité pour l'entreprise de choisir le CFA bénéficiaire. Par contre, l'entreprise pourra toujours flécher la partie « Hors Quota » rebaptisée « solde de la taxe d'apprentissage ».

cfa-sport.com



04 67 61 72 28
contact@cfa-sport.com

2 avenue Charles Flahault
34090 MONTPELLIER

DATE
LIMITE
de versement
28 FÉVRIER
2019

VOUS CHOISISSEZ DE FLÉCHER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE VERS LE CFA SPORT OCCITANIE

Le saviez-vous ?

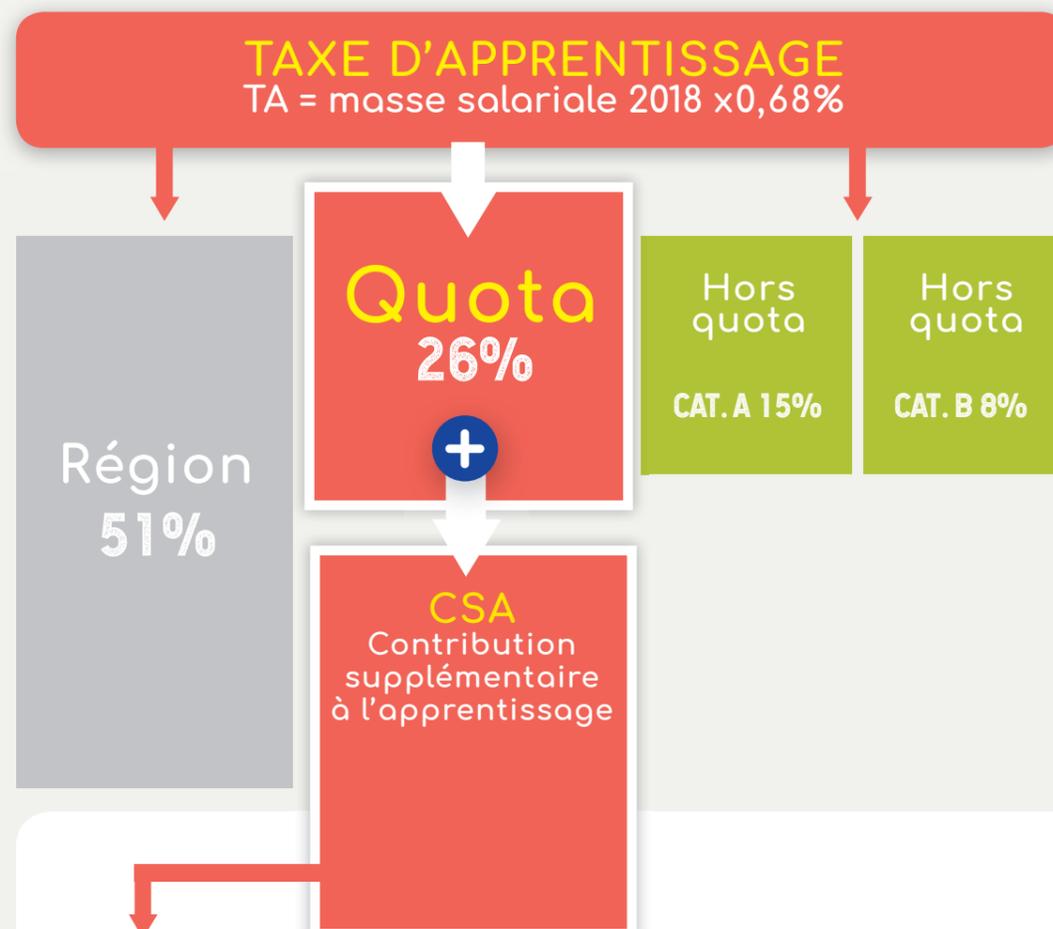
1) Vous pouvez choisir à qui bénéficiera la partie Quota et la partie Barème (ou Hors Quota) de votre taxe d'apprentissage

2) Vous pouvez verser la partie Quota et la CSA au CFA Sport Occitanie tout en versant la partie Barème (ou Hors Quota) à d'autres écoles habilitées de votre choix.

Vous devez verser votre taxe d'apprentissage à un organisme collecteur (OCTA) avant le 28 février 2019 qui devra suivre vos souhaits de reversement de taxe d'apprentissage vers les écoles de votre choix.

Comment faire ?

Si vous remplissez vous-même votre déclaration de taxe d'apprentissage : Indiquez, comme dans l'exemple ci-dessous, dans la rubrique « reversements demandés » ou « affectations aux établissements bénéficiaires » vos souhaits de reversements. Si vous confiez cette mission à un tiers, précisez lui vos consignes de reversement ou adressez lui cette plaquette.



QUOTA ET CSA

Affectation de la taxe d'apprentissage

	Nom établissement	Adresse	QUOTA DISPONIBLE		CSA DISPONIBLE		HORS QUOTA	
			Cat.A	Cat.B	Cat.A	Cat.B	Cat.A	Cat.B
QUOTA ET CSA	CFA SPORT Occitanie N° 0342239 Z	2 AV. C. FLAHAULT 34090 MONTPELLIER	100 %	100 %	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CAT. A	CREPS	TOULOUSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	100 %	100 %
CAT. B								

Le CFA est habilité à recevoir le QUOTA et la CSA pour financer la formation des apprentis dans les métiers du Sport et de l'animation en Occitanie.

En complément, vous pouvez accompagner localement CREPS TOULOUSE avec votre TA (partie Hors Quota A et B) pour financer la formation hors apprentissage.

Votre soutien est essentiel

Merci

Un engagement socialement responsable